

Lozère



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

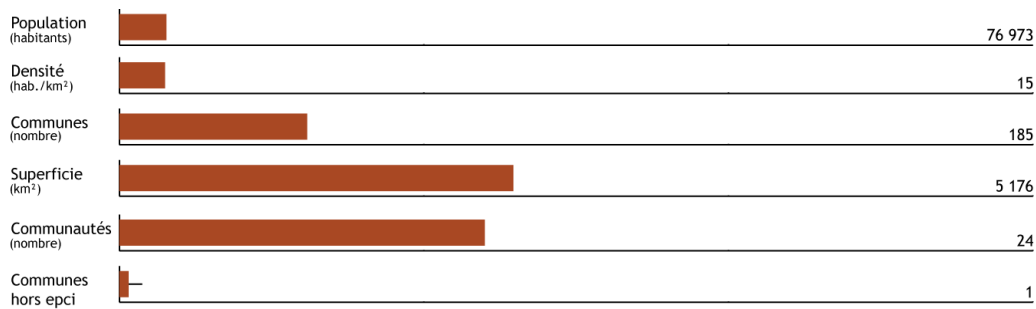
26 mai 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2009 :

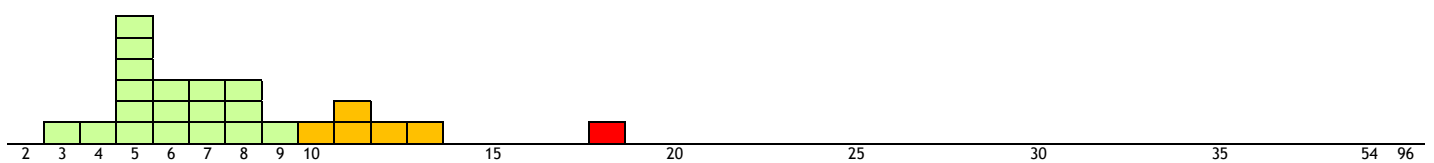
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

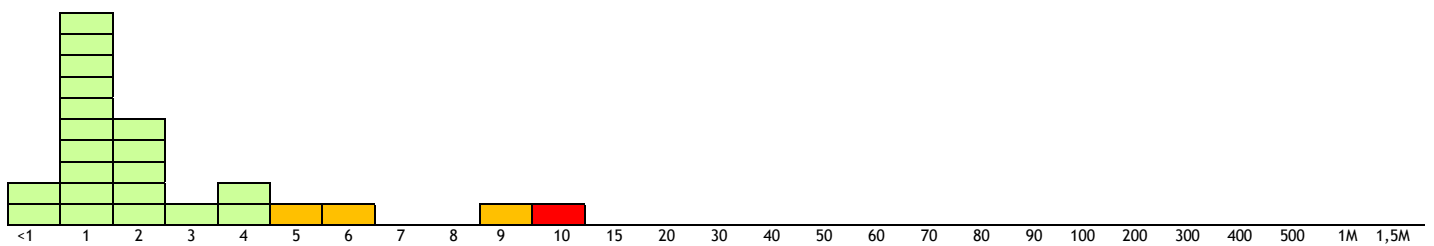
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

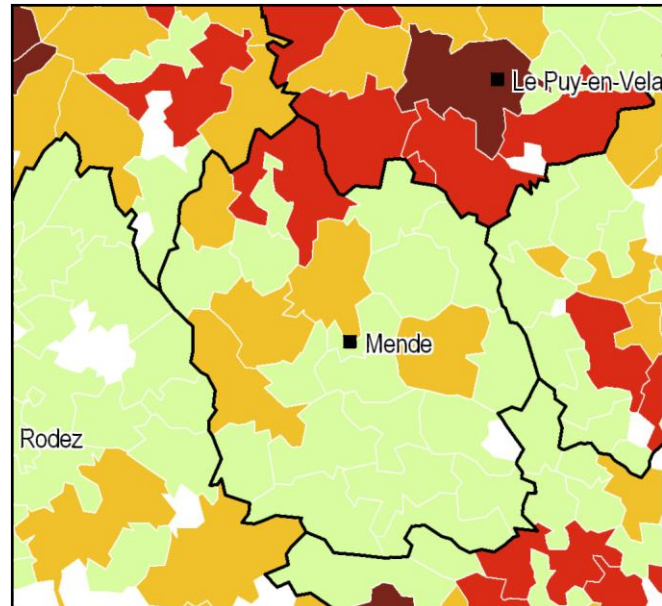


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
3	1
4	1
5	6
6	3
7	3
8	3
9	1
10	1
11	2
12	1
13	1
18	1
TOTAL	24

Population/Communauté	
Population	Communautés
Moins de 1 000	2
1 à 2 000	10
2 à 3 000	5
3 à 4 000	1
4 à 5 000	2
5 à 6 000	1
6 à 7 000	1
9 à 10 000	1
10 à 15 000	1
TOTAL	24

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont de petite dimension :

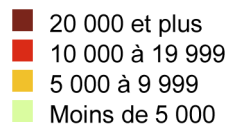
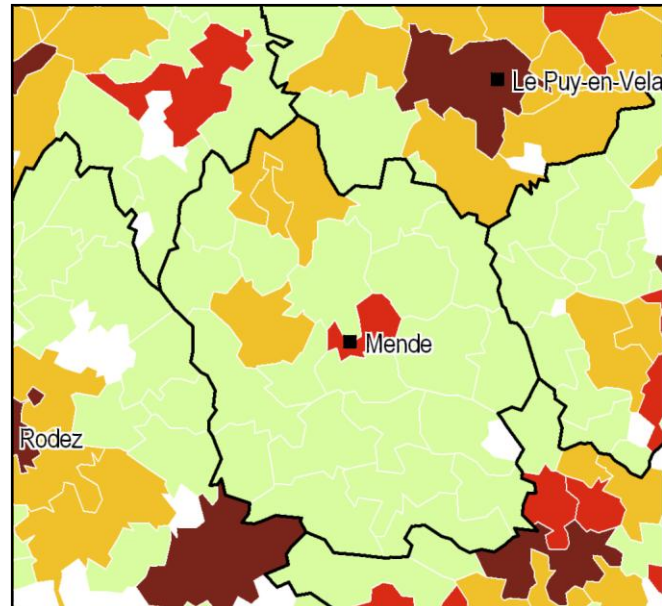
- 18 communautés sur 24 (75,00 %) comptent moins de 10 communes, dont 2 moins de 5 communes (CC Apcher-Margeride-Aubrac, CC Cœur de Lozère).
- 1 communauté compte plus de 15 communes (CC des Terres d'Apcher).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable dans les territoires riverains de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Cantal et, pour partie, du Gard.
- Communautés plus vastes dans la Haute-Loire.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans la plupart des cas, la population des communautés est très limitée :

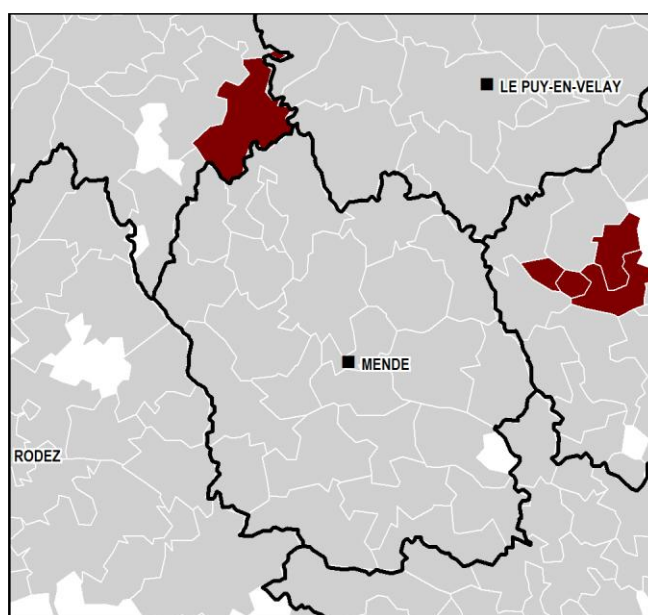
- 20 communautés sur 24 (soit 83,30 %) comptent moins de 5 000 habitants.
- 12 communautés (soit 50,00 %) comptent moins de 2 000 habitants, dont 2 moins de 1 000 habitants (CC du Causse du Massegros, CC des Cévennes au Mont Lozère).
- 1 communauté compte entre 10 et moins de 15 000 habitants : la CC Cœur de Lozère.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans la plupart des territoires riverains.
- Communautés plus peuplées dans les secteurs proches du Gard et de la Haute-Loire.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	46
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	1
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	1
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	1

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- CC Apcher-Margeride-Aubrac, 3 communes : Blavignac, Rimeize, Saint-Chély-d'Apcher.
- CC de l'Aubrac lozérien, 6 communes : Grandvals, Malbouzon, Marchastel, Nasbinals, Prinsuéjols, Recoules-d'Aubrac.
- CC du Haut Allier, 9 communes : Auroux, Chastanier, Cheylard-l'Évêque, Fontanes, Langogne, Luc, Naussac, Rocles, Saint-Flour-de-Mercoire.
- CC des Terres d'Apcher, 18 communes : Albaret-Sainte-Marie, Les Bessons, Chaulhac, La Fage-Saint-Julien, Fontans, Julianges, Lajo, Le Malzieu-Forain, Le Malzieu-Ville, Les Monts-Verts, Paulhac-en-Margeride, Prunières, Saint-Alban-sur-Limagnole, Sainte-Eulalie, Saint-Léger-du-Malzieu, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Privat-du-Fau, Serverette.

Elargissement de périmètres existants :

- Bagnols-les-Bains et Saint-Julien-du-Tournel ont intégré la CC du Goulet-Mont Lozère.
- Banassac et Laval-du-Tarn ont intégré la CC Aubrac-Lot-Causse.
- Bassurels et Saint-Étienne-Vallée-Française ont intégré la CC de la Cévenne des Hauts Gardons.
- La Bastide-Puylaurent et Pied-de-Borne ont intégré la CC de Villefort.
- Canilhac a intégré la CC Aubrac-Lot-Causse.

Entre 2009 et 2011

- Aucune.

Commune ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

VIALAS

À partir des données transmises par la préfecture en 2006
Sans titre, note du Préfet 2006

Situation actuelle

- Le département compte 20 communautés de communes dont 9 coïncident avec les limites cantonales. La couverture intercommunale s'étend à plus de 75 % des communes (139 sur 185) regroupant 73 % de la population.

Les projets

• Ils concernent l'arrondissement de Mende où la couverture n'est pas totale

- Secteur de Saint-Chély d'Apcher/Saint-Alban/Le Malzieu-Ville

Il y a divergence de point de vue entre élus.

« *Malgré cette divergence, j'ai décidé de prendre un arrêté, le 12 mai 2006, qui fixe le périmètre de ce projet de communauté de communes aux 3 cantons du Malzieu-Ville, Saint-Alban et Saint Chély d'Apcher.* »

- Sur le canton de Langogne : le projet de création d'une communauté de communes à l'échelle de canton n'a pu aboutir.

« *La concertation entre les collectivités a repris en 2006 avec le concours de mes services et je vais, sur cette base, proposer à nouveau aux maires concernés un périmètre à 9 communes.* »

- Un arrêté de périmètre a été pris le 2 juin 2006 fixant le périmètre de cette communauté de communes au canton de Nasbinals.

• **Les communes isolées**

« *10 communes n'ont, à ce jour, pas intégré d'EPCI. J'ai écrit à chacun des maires concernés pour qu'ils me fassent connaître leurs intentions, en leur rappelant l'enjeu que représentait l'intégration d'une intercommunalité afin de ne pas perdre le bénéfice du classement en zone de revitalisation rurale ... Comme mesure incitative complémentaire, j'ai décidé de ne pas attribuer de la DGE aux projets présentés par ces communes, montrant ainsi que l'État ne marquera pas sa solidarité aux communes qui se désolidarisent de leur territoire.* »